

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **22 juin** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **16 juin** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire.**

PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Michèle SCHILTE, Thibaud FALCOZ, Florence SURELLE, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Adeline GIRARD, Catherine GIACOMETTI, Michaël RAFFORT, Ophélie DUPONT, Mathieu TATOUT

EXCUSÉS ou ABSENTS

Mmes, MM. Alain ETIEVENT (pouvoir donné à Thierry MONIN), Eric LAZARD, Gaëlle PETIT-JEAN (pouvoir donné à Adeline GIRARD), Victoria CESAR (pouvoir donné à François-Joseph MATHEX), Emilie RAFFORT, Sandra ACHOUR, Maxime BRUN

| | |
|--------------------|----|
| En exercice | 19 |
| Présents | 12 |
| Suffrages exprimés | 15 |
| Vote pour | 15 |
| Votre contre | 0 |

Cession Volkswagen Golf immatriculée DG-571-ZP

DÉLIBÉRATION N° 82/2022

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la Commune des Allues, le véhicule de marque Volkswagen modèle Golf immatriculé DG-571-ZP, acquis le 4 juillet 2014 pour un montant de 30 996,00 € TTC sous le numéro d'inventaire 2014084 doit être renouvelé en 2022.

- *Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,*
- *Vu le Code général de la propriété des personnes publiques en son article L.2141-1,*
- *Vu l'avis de la commission de travaux du 12 octobre 2021.*

- **CONSIDÉRANT** que le garage JEAN LAIN AUTOSPORT, fournisseur retenu pour le nouveau véhicule propose une offre de reprise en l'état de la Volkswagen Golf pour un montant de 9 000,00 € net de taxes dans le cadre de son renouvellement.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession du véhicule Volkswagen Golf immatriculée DG-571-ZP à JEAN LAIN AUTOSPORT domiciliée au 158 rue des Epinettes, ZI les Landiers – BP 617 – 73006 CHAMBERY pour un montant de 9 000,00 € net de taxes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN



Affichée le 01/07/2022